



Politique du stationnement de l'école

L'utilisation du stationnement de l'école Clément-Cormier est **un privilège**, et non un droit. Les élèves qui ont un permis de conduire et qui choisissent de se rendre à l'école avec leur propre moyen de transport doivent respecter notre politique afin d'assurer la sécurité des élèves, des membres du personnel et des visiteurs de notre école.

Pour assurer la **sécurité** et le bon fonctionnement du stationnement, les élèves sont responsables de :

- **Inscrire leur voiture en début d'année** en remplissant le formulaire requis (*Forms*).
- **Conduire lentement et prudemment** en tout temps ;
- **Éviter les rassemblements** dans et autour des véhicules pendant la journée scolaire (matin, pauses, dîner) ;
- **Limiter le bruit** (pas de klaxons inutiles, de musique forte ou de bruits excessifs de moteur) ;
- **Garder le contrôle total de leur véhicule** (aucun grincement de roues, aucun dérapage volontaire dans la neige) ;
- **Respecter les espaces de stationnement désignés aux élèves** (les premières 2 rangées sont pour les membres du personnel, ne pas se stationner ou conduire sur le gazon)

Conséquences en cas de non-respect

- **1^{ère} infraction** : **Avertissement verbal** et rappel des règles.
- **2^e infraction** : **Retrait du privilège de stationnement** sur le terrain de l'école.
- **Infraction grave** : **Référence à la GRC**, qui peut imposer des amendes si nécessaire.

Nous comptons sur la **collaboration des élèves et des parents** pour assurer un environnement sécuritaire et respectueux pour tous.